

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000500

Séance du lundi 5 mai 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à
Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX - Arguel : André AVIS - Audeux : Françoise GALLIOU - Auxon-Dessous : Jacques CANAL - Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO - Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD - Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 0.8), Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 0.13), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN - Beure : Philippe CHANEY, Michel PIDANCET (suppléant de Auguste KOELLER) - Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY - Braillans : Alain BLESSEMAILLE - Busy : Philippe SIMONIN - Chaleze : Christophe CURTY - Chalezeule : Raymond REYLE - Champagny : Claude VOIDEY - Champoux : Thierry CHATOT - Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH - Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME - Chaucenne : Bernard VOUGNON - Chaudfontaine : Christiane BEUCLER - Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET - Dannemarie sur Crête : M. Gérard GALLIOT, Frédéric MONIOTTE (suppléant de Jean-Pierre PROST) - Deluz : Sylvaine BARASSI - Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN - Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI - Genes : Jean SIMONDON - Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE - La Chevillotte : Jean PIQUARD - La Vèze : Jacques CURTY - Larnod : Gisèle ARDIET - Le Gratteris : Cédric LINDECKER - Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER - Marchaux : Bernard BECOULET - Miserey Salines : Ada LEUCI (suppléante de Marcel FELT), Denis JOLY - Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ - Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET - Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - Noironte : Bernard MADOUX - Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS - Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA - Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE - Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE - Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE - Rancenay : Michel LETHIER - Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL - Routelle : Claude SIMONIN - Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET - Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Thierry MALTIS (suppléant de Christian BOILLEY) - Tallenay : Jean-Yves PRALON - Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH - Thoraise : Jean-Michel MAY - Torpes : Bernard LAURENT - Vaire le Petit : Michèle DE WILDE - Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET - Vorges Les Pins : Patrick VERDIER (suppléant de Charles BATISTE)

Etaient absents : Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT - Besançon : Catherine BALLOT, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Béatrice FALCINELLA, Michel OMOURI - Mazerolles Le Salin : Daniel PARIS - Osselle : Jacques MENIGOZ - Vaire Arcier : Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Procurations de vote :

Mandants : J. THIEBAUT, C. BALLOT, F. BRANGET, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.7), Y-M DAHOUI, J-J DEMONET (jusqu'au rapport 0.13), C. DEVESA, M. OMOURI, Daniel PARIS, J. MENIGOZ

Mandataires : J. CANAL, C. TISSIER, J. ROSSELOT, P. GUILLAUME, J-L FOUSSERET, J-C ROY, Valérie HINCELIN, E. SASSARD, C. PREIONI, P. DUCHEZEAU

Objet : Création des commissions

Création des commissions

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

I. Les commissions : les membres, le fonctionnement et les décisions

1) Les membres

Les délégués communautaires sont répartis en commission pour la durée du mandat.

Tout délégué ne pourra être membre que d'une commission.

Seuls les membres de la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public peuvent être membre d'une autre commission.

Les délégués suppléants des communes périphériques sont membres de droit de la commission à la place des titulaires absents et dans ce cas ont voix « délibérative ».

Les séances des commissions ne sont pas publiques. Néanmoins, toute personne ayant compétence dans les dossiers traités par la commission peut y assister ou y être entendue, sur proposition du président de la commission, mais seuls les délégués communautaires, membres de la commission, ont voix « délibérative ».

2) Le fonctionnement des commissions

Chaque commission est rattachée aux trois (ou quatre) Vice-Présidents en charge de la compétence. Le Vice-Président Délégué rapporte en Bureau et en Conseil, et les Vice-Présidents, co-Présidents de commission, co-président et co-animent la commission.

3) Les décisions des commissions

Les commissions se réunissent pour l'étude des dossiers soumis à délibération du Bureau ou du Conseil dans le secteur intéressant leur compétence.

Les discussions et les rapports des commissions ne peuvent remplacer une délibération. Leurs décisions constituent des actes consultatifs qui ne peuvent en aucune manière engager la collectivité, ni statuer sur certaines affaires.

Les rapports soumis au Bureau et au Conseil devront, sauf exception, être examinés préalablement par les commissions.

Elles émettent leurs avis à la majorité des membres présents sans qu'un quorum soit exigé.

II. Création des commissions

L'article L 2121-22 du CGCT permet au Conseil de Communauté de créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Il est proposé de créer 9 commissions :

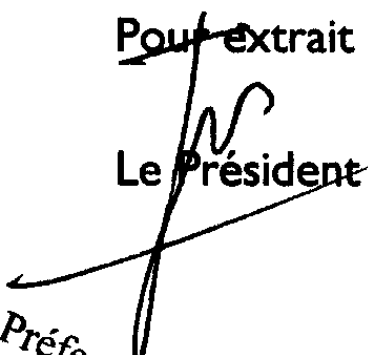

- une commission 1 : Finances, ressources humaines, communication, TIC,
- une commission 2 : Transports, infrastructures, déplacements,
- une commission 3 : Economie, emploi, insertion,
- une commission 4 : Développement durable, environnement, cadre de vie,
- une commission 5 : Culture, tourisme, sports,
- une commission 6 : Prospective, préparation et accompagnement des grands projets,
- une commission 7 : Habitat, politique de la ville,
- une commission 8 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, aide aux communes,
- une commission 9 : Gestion des déchets ménagers et assimilés.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- ces différents points relatifs aux commissions,
- la création de 9 commissions.

Pour extrait conforme,

Le Président



Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCI
Reçu le 15 MAI 2008

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0